

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC4)

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DU JAGUAR (*Panthera onca*)
AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION**

UNEP/CMS/COP13/Doc.27.1.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP13

- Recommandé pour adoption dans l'attente des informations complémentaires recommandées ci-après

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Jaguar est susceptible d'être considéré comme au moins vulnérable par l'UICN. Les estimations indiquent qu'il y a environ 64 000 individus dans l'aire de répartition et 89 pour cent (57 000 individus) d'entre eux vivent dans le bassin amazonien. Les 7 000 individus restants sont dispersés dans l'aire de répartition et ces sous-populations sont en danger. La population de l'Amazonie est également menacée par les récents incendies.
- Il est recommandé aux promoteurs de consulter le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les félinés afin d'inclure des informations supplémentaires sur l'état des populations pour fournir des preuves supplémentaires de la détérioration de l'état de conservation qui justifieraient l'inscription à l'Annexe I, en tenant compte des directives de la Résolution 11.33 pour évaluer les propositions d'inscription aux Annexes I et II.
- La fragmentation des habitats est une des menaces principales. Comme il y a plus de 20 populations transfrontalières, l'espèce bénéficierait d'une coopération régionale. La COP18 de la CITES a également adopté une décision qui encourage les Parties à promouvoir la conception et la mise en œuvre de corridors de conservation entre les Etats de l'aire de répartition du jaguar.
- Il est recommandé aux auteurs de fournir des renseignements supplémentaires sur les déplacements cycliques et prévisibles du Jaguar au-delà des frontières nationales.